

Le Conseil municipal de ST-SYLVESTRE-PRAGOULIN

s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie

le 18 septembre 2014 à 20 H 00

PRESENTS : JOURDAN C., FINCK M., POTIGNAT J., LAPLACE R., MANILLERE R., BLANCHER P., BRESSON A., BECOUSE G., DUBESSET C., MARTIN P., MOREAU C., COURTADON J., GUY C., LORIEUX D.

ABSENTS : NAGY H.

SECRETAIRE : DUBESSET C.

1 - Point sur les travaux d'assainissement :

Madame Le Maire fait le point des travaux de transfert des eaux usées communales vers la station d'épuration de Saint-Yorre, expliquant que, suite à la réalisation des travaux, des imprévus ont impliqué des modifications dans le programme : des travaux supplémentaires ont dû être réalisés et d'autres prévus au marché initial n'ont pas été exécutés.

Ces modifications entraînent une augmentation du marché d'un montant HT de 33 277.00 € soit 39 932.40 € TTC. Madame Le Maire propose donc la signature d'un avenant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise Madame Le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché public de travaux avec l'entreprise GDCE pour un montant HT de 33 277.00 € soit 39 932.40 € TTC

L'entreprise GDC a mis à jour, lors des travaux de pose des réseaux, des matériaux impropres à toute valorisation et dangereux pour la poursuite des travaux (très mauvaise tenue des terres notamment) près du pont de Saint-Yorre. Il est donc nécessaire de procéder à une purge systématique de ces matériaux et à une évacuation en centre spécialisé. La quantité de matériaux à évacuer est estimée à 196 tonnes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à passer commande auprès de la Société SITA MOS pour la mise en centre d'enfouissement de déchets d'environ 196 tonnes de matériaux à 76, 30 € HT la tonne soit 14 954, 80 € HT. La dépense correspondant à cette mise en décharge sera inscrite en dépense d'investissement dans l'opération en cours à l'article 2 315.

Un avenant à la convention signée avec VVA a été rédigé pour intégrer le raccordement des eaux usées des Trois Ponts. Madame Le Maire donne lecture des modifications apportées que **le Conseil valide par un vote à l'unanimité.**

La SEMERAP a détecté des canalisations endommagées au niveau du Beudiment. Madame Le Maire propose de mandater une étude de faisabilité auprès de l'entreprise SOMIVAL pour étudier les moyens de remédier à ces problèmes hydrauliques. Cette mission comprend visite de terrain, consultation et suivi des géomètres pour effectuer le levé topographique du site et remettre un mémoire intégrant différents scénarii chiffrés appuyés par les plans (masse et profil) ainsi que les détails estimatifs correspondant. Cette prestation s'élève à la somme de 4 455 € HT soit 5 346 € TTC. **Le Conseil autorise Madame Le Maire à signer la convention d'études à l'unanimité.**

2 – Contournement sud-ouest de Vichy :

Suite à la décision du Conseil, lors de la dernière réunion de ne pas autoriser Madame Le Maire à signer la convention avec le CG03 concernant la restitution des voies coupées par le contournement sud-ouest de Vichy et par voie de conséquence l'arrêté autorisant la coupure de ces voies, une réunion a été organisée. Y participaient Monsieur Eric GOLD, qui représentait le CG63, Monsieur Luminet, directeur des grands projets au CG03 et Madame Le Maire. Suite à cette réunion, le courrier suivant est parvenu en mairie :

« La voie communale n°2 sera rétablie et revêtue de façon contigüe au contournement sud-ouest sur un linéaire de 750 mètres. Son tracé aboutira à l'intersection des RD 434 et 433 de façon à constituer un carrefour en croix classique avec les dites voies pour faciliter toutes les manœuvres. Ces dispositions feront l'objet d'un travail conjoint avec les services de CG63 et donneront lieu à une analyse fonctionnelle des déplacements lors de la mise en service (trafic, sécurité du carrefour, analyse des manœuvres, signalisations ...) »

Le Conseil dit que ce texte correspond à sa volonté de permettre la circulation naturelle des exploitants agricoles qui n'était pas assurée dans la précédente formulation ainsi que d'éviter un engorgement de certaines voies. Le Conseil autorise donc Madame Le Maire à signer la convention si la formulation correspond à ce qui précède.

3 – Opération « cocon » :

Madame Le Maire rappelle que le CG63 a lancé une grande opération d'isolation des combles des bâtiments publics à laquelle la commune de St Sylvestre s'est inscrite. Monsieur BECOUSE fait le point de l'avancée de l'étude et présente l'évaluation des dépenses d'isolation pour les bâtiments recevant du public.

Les économies d'énergie induites donneront droit à des certificats d'économie d'énergie qui seront vendus à TOTAL avec lequel Le CG63 a signé une convention. Les marchés seront notifiés dans le premier trimestre 2015, le Conseil général émettra alors un titre de recettes à chaque collectivité engagée représentant 30% du montant TTC de la synthèse financière remise avec les diagnostics. Un nouveau titre de recettes représentant le solde sera émis en fin d'année 2015, début 2016 selon l'avancée de la réalisation des travaux.

Chaque commune pourra le moment venu choisir entre un isolant conventionnel et un isolant biosourcé, un sondage réalisé auprès des membres du Conseil donne le résultat de 10 votes pour un isolant biosourcé et 4 contre).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **approuve la convention de partenariat énergétique avec Total et donne mandat au Conseil général pour représenter la commune à cette convention ;**
- **approuve l'acte constitutif du groupement de commandes ;**
- **approuve l'adhésion de la commune pour l'ensemble des sites identifiés et dont la liste figure en annexe 3 de la délibération ;**
- **autorise Madame le Maire - ou son représentant dûment habilité -, à signer tous les documents relatifs à cette opération.**
- **désigne Monsieur Gérard BECOUSE pour représenter la commune à la commission d'offres du groupement, au jury du groupement, ainsi qu'à la commission destinée à statuer sur l'attribution des marchés.**

4 – Désignation du coordonnateur communal pour le recensement 2015 :

Le recensement de la population aura lieu en 2015 et se déroulera du 15 Janvier au 14 Février 2015.

Un agent de la Commune doit être désigné pour coordonner la préparation et la réalisation des enquêtes.

Le Conseil Municipal désigne Madame Corinne FAGEOL coordonnateur communal pour le recensement de la population 2015.

5 – Convention d'adhésion au pôle santé travail avec le Centre de Gestion 63 :

- Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme a instauré une nouvelle tarification pour le Pôle Santé au travail le 13 juin 2014 et mis en place un pôle santé au travail regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité. Chaque commune qui souhaite adhérer dispose de trois options :
- adhérer à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail (option 1)
- aux seules missions relatives à la prévention et à l'hygiène et sécurité au travail (option2).
- aux seules prestations de l'ergonome et/ou de la psychologue du travail (option 3).

Désireux d'obtenir des informations relatives au coût induit par chaque option, le Conseil décide de surseoir à sa décision.

6 – Subventions:

Coopérative scolaire

Le Conseil Général a versé une aide pour la semaine de classe de découverte des élèves de Grande Section-Cours Préparatoire qui s'est déroulée au printemps dernier. Madame le Maire propose donc à l'assemblée de reverser cette subvention de 400 euros au profit de la Coopérative Scolaire de Saint-Sylvestre. **Le Conseil vote pour à l'unanimité.**

Union Sportive de St Sylvestre-Pragoulin :

A la fin du mois de juin, l'Association Vie et Lumière a versé la somme de 500 € à transmettre à l'union sportive de St Sylvestre. Il convient donc de verser cette somme sur le compte de l'association. **Le Conseil donne son accord.**

7– Régie d'avance pour paiements occasionnels :

Madame Le Maire explique que les communes ont depuis quelques années la possibilité de disposer d'une carte bancaire ou de payer en numéraire pour effectuer de petits achats en magasin ou des achats sur internet. La trésorière autorise la création d'une régie d'avance à laquelle sont associés cette carte ou ce paiement en numéraires et demande,

à chaque paiement, de fournir des justificatifs des dépenses effectuées et que le type d'achats corresponde à la liste déposée. Disposer d'une carte peut permettre entre autres d'effectuer certains achats en ligne.
Le Conseil n'est pas favorable à la création de cette régie et à l'obtention d'une carte bancaire.

8 – Cession parcelle de terrain pour logements locatifs :

Madame le Maire rappelle que les communes membres de la Communauté de Communes des Coteaux de Randan ont délibéré en 2008 pour transférer à l'EPCI la compétence de la création, l'entretien, la gestion de logements sociaux neufs en direct ou avec l'appui d'un bailleur. Dans ce cadre, le projet de construction de 3 logements locatifs sociaux publics neufs a été validé à l'unanimité par le conseil municipal de Saint Sylvestre Pragoulin lors de sa réunion du 11 février 2010 et un terrain appartenant à la commune, situé rue de la live, cédé à titre gratuit à la Communauté de Communes le 17 février 2014.

Afin que les travaux de voirie desservant le terrain soient effectués par Auvergne Habitat pour le compte et aux frais de la Communauté de Communes, Madame le Maire propose que la commune de Saint Sylvestre cède à titre gratuit la parcelle C 2079 située rue de la live à Saint Sylvestre Pragoulin à la Communauté de Communes des Coteaux de Randan. Dès l'achèvement des travaux, la totalité de la voirie et des réseaux aériens et souterrains seront rétrocédés dans le domaine public communal à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- **Céder à titre gratuit la parcelle cadastrée C 2079 rue de la live à Saint Sylvestre Pragoulin,**
- **Accepter la rétrocession, dès l'achèvement des travaux, de la totalité de la voirie et des réseaux aériens et souterrains dans le domaine public communal à titre gratuit,**
- **Retenir Maître Fabre comme notaire pour cette transaction,**
- **Donner tout pouvoir à Madame le Maire pour mettre en œuvre la présente décision.**

10 – Redevances d'occupation du Domaine Public (ERDF - Orange) :

Madame le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de **transport et de distribution d'électricité** au titre de 2014 est fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie et du seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur. Ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année selon ces deux facteurs.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Madame le Maire indique par ailleurs le montant annuel des redevances dues par la société **Orange**

- 26,93 Euros le m² pour l'emprise au sol ;
- 53,87 Euros le Km pour les artères aériennes ;
- 40,40 Euros le Km pour les artères souterraines.

Soit pour la commune :

1 - Artères aériennes : 9,976 km x 53,87 Euros le Km = 537.41 Euros

2 - Artères souterraines : 18,704 Euros le Km x 40.40 Euros le Km = 755.64 Euros

2 - Emprise au sol : 1 cabine d'1 m² à 26,93 euros le m² = 26,93 Euros

Le Conseil dit qu'un titre de recettes d'un montant de 1 319,98 € sera édité au nom d'ORANGE pour l'année.

11 – Remboursement de frais aux bénévoles de la bibliothèque :

Madame le Maire informe l'assemblée que les bénévoles de la bibliothèque municipale ont fait l'avance de frais pour l'achat de livres et de jeux pour la fête de fin d'année scolaire de l'Ecole Publique de Saint-Sylvestre-Pragoulin. Il y a lieu de les rembourser au vu des factures.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide le remboursement des frais avancés par les deux bénévoles de la bibliothèque pour un montant respectif de 125,37 € et 138.43 €.

12 – FIC 2015 :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de présenter au Conseil Général les demandes de subvention au titre du Fonds d'Intervention Communal 2015. Elle propose de présenter deux opérations :

Priorité N° 1 : Plan d'Aménagement de Bourg

Priorité N° 2 : Réfection de ponts

13 – Tour des commissions :

Commission Education :

Madame le Maire présente la demande d'une jeune fille de préparer un CAP cuisine en contrat d'apprentissage, statut handicapée, au sein de la cantine scolaire.

Considérant que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant que cette formation entre dans le cadre des aides accordées pour la formation des personnes handicapées ;

Le Conseil Municipal :

Décide de conclure du 01 Octobre 2014 au 30 Septembre 2016 un contrat d'apprentissage au service de la cantine scolaire en vue de préparer un CAP de cuisine sur une durée de deux ans.

Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis.

Bilans :

Madame FINCK présente le bilan des différents services :

97 élèves sont inscrits à l'école (2 départs, 2 arrivées) cette année.

La **CANTINE** accueille environ 70 enfants chaque jour et le bilan laisse 25547,95 euros à la charge de la commune.

La **GARDERIE** a connu une baisse de la fréquentation sur les 6 derniers mois de l'année scolaire 2013-2014.

Madame DUBESSET présente un premier bilan des TAP (Temps d'activités périscolaire) mis en place à la rentrée de septembre :

79 élèves y participent soit 81,44% des enfants

Madame Dubesset rappelle que les **TAP** sont sous la responsabilité de la mairie et non de l'école et signale de nombreuses modifications de dernière minute des inscriptions qui rendent difficile la gestion des groupes.

Un changement d'intervenante s'est opéré sur un groupe : Madame Laporte Julie a remplacé Madame Grenet Marjorie depuis le 15 septembre.

Les bénévoles de la bibliothèque sont intervenues pour une séance et une réflexion sera engagée pour des interventions programmées régulières sur la deuxième période.

Petit patrimoine

De nombreux documents (principalement de vieilles photos) ont été transmis à Madame FINCK par des Pragouloinois, le projet concernant le petit patrimoine de la commune commence à prendre forme. Un nouvel appel est lancé à la population pour récupérer des informations sur la vie de la commune autrefois.

Commission Environnement :

SBA : Le rapport de collecte 2013 est présenté par Madame MOREAU qui rappelle la mise en place imminente de la nouvelle tarification, dite incitative, prenant en compte les revenus fonciers pour la part fixe et pour la part variable le nombre de levées (le nombre de fois où la poubelle sera collectée par les services du SBA). Les employés du SBA mettent actuellement en place des tournées d'information en porte à porte qui devraient concerner notre commune d'ici la fin de l'année. La nouvelle tarification devrait également être testée à blanc vers la fin de l'année.

Chemins : Monsieur BLANCHER fait le compte-rendu des conclusions de la commission et des travaux à prévoir.

Signalisation : Monsieur MARTIN s'est chargé du recensement des panneaux de signalisation en mauvais état ou qui ont disparu des chemins au fil des années. Les chargements de fort tonnage mettent à mal les chemins et les ponts. Il convient donc de remplacer ces panneaux et une commande a été effectuée.

Assurance :

Une négociation est en cours pour que l'assurance prenne charge les dégâts occasionnés au réseau Orange lors de travaux effectués avec le tractopelle au Vieux St Sylvestre. Par contre, sont couverts les frais dus à des actes de vandalisme à l'école maternelle en juin (remplacement de la porte de la garderie ainsi que de divers matériels endommagés).

Un nouveau vol au local de pétanque à Beauvezet a entraîné une étude sur le coût de pose d'une alarme. **Le montant dissuade le Conseil d'en prévoir l'installation.**

SIAEP : Monsieur POTIGNAT présente les travaux retenus pour l'année 2015 au niveau des réseaux d'eau potable. Les travaux de réfection de la canalisation reliant Le Bois Menu aux Bénédictins ne seront pas pris en charge par le Syndicat, en raison du nombre de branchements insuffisant. Par contre, les travaux de réfection demandés rue de la Live et au Prieuré seront inscrits dans le programme, pour des montants respectifs de 65 400 € et 33 300 €.

Travaux électriques à l'école : 4 devis ont été demandés par Messieurs MARTIN et POTIGNAT, dont le montant varie de 10 à 17 000€. Le Conseil retient le devis de l'entreprise SOLECLIM pour un montant de 10 000€. Une première tranche de travaux sera réalisée pendant les vacances de la Toussaint.

Monsieur BLANCHER suggère l'achat d'une petite pompe pour faciliter l'arrosage des fleurs par les employés municipaux en été. Le Conseil retient l'idée.

Commission services à la population :

Madame BRESSON présente le compte-rendu de la réception organisée en l'honneur de nos jeunes champions. Ont été récompensés :

- CHAMPIONS DE FRANCE :

Nicolas GILBERT pour 2 titres en aviron (bateau court et bateau long),

Adrien CHANEBOUX pour 2 titres en TENNIS DE TABLE individuel et en double (en UFOLEP)

- CHAMPIONNE D'Auvergne 2013/2014 :

Maurane CARETTE en Karaté

- JEUNES MUSICIENS

Angel DAUBANNAY – Accordéon (Finale nationale 2014 à Caen le 25 octobre)

Nathan RICHARD – Accordéon (Finale nationale 2014 à Caen le 25 octobre)

Une cérémonie a marqué la fin des travaux de rénovation du Foyer des sports des Gays, les travaux ont été réalisés en deux tranches pour un montant total de 55 739€ dont 12 194€ de subvention du Conseil Général dans le cadre du FIC (Fond d'intervention communal) :

1 - abaissement des plafonds, changement des huisseries, réfection de l'éclairage,

2 - aménagement intérieur de toilettes pour personnes à mobilité réduite, réfection du chauffage, travaux de peintures intérieures, de zinguerie et ravalement de façades.

La rénovation a donné un coup de jeune au bâtiment, charge maintenant aux associations d'en prendre soin.

Monsieur MANILLERE présente la demande de l'ASSSP concernant l'acquisition de nouveaux buts pour le petit terrain et deux devis d'environ 2500€. Les subventions n'étant accordées qu'aux clubs sportifs et non aux municipalités (possibilité : Conseil Général 20%, Communauté de Communes 25%), **le Conseil dit qu'il appartient au Club de foot de monter les dossiers de demande de subvention.**

14 – Questions diverses :

Madame le Maire présente la demande d'un propriétaire de reclassement d'un terrain agricole en terrain constructible. Le Conseil en prend bonne note et confirme sa volonté de ne pas décider de modification de classement au coup par coup mais d'attendre une refonte du Plan Local d'Urbanisme.

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier du Conseil Général annonçant l'imminence de la fermeture du Centre de Secours de St Sylvestre, l'effectif se réduisant actuellement au chef de centre et quelques apprenants. Madame le Maire a émis le souhait auprès du Président du Conseil Général, également président du SDIS, qu'un délai soit accordé à la commune pour essayer de reconstituer un effectif plus étoffé.

Monsieur BECOUSE évoque l'entretien du ruisseau le Germinel. L'entretien des ruisseaux est soumis à des règles très strictes sous le contrôle de la police de l'eau. Contact a été pris avec la responsable de ce service au sein du Conseil Général pour définir ensemble la conduite à tenir.

Madame le Maire clôt la séance à 23 heures 30.